

- Département de L'Isère -



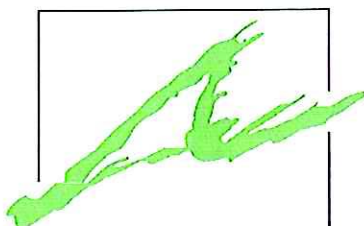
**SIVOM de l'Agglomération
de St Marcellin**

Place d'Armes – BP 19
38160 SAINT MARCELLIN
Tel : 04 76 38 41 61 – Fax : 04 76 64 08 83

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
ZONAGE COMMUNAL**

**DOSSIER D'APPROBATION
SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de SAINT SAUVEUR**

Délibération d'approbation du 23 février 2011



ALP
ETUDES
Ingénieurs – Conseils

Bureau d'Études Techniques
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP
38430 MOIRANS

Dossier 319-01
Septembre 2002
Mis à jour en octobre 2010
Approuvé en février 2011

Tél. : 04 76 35 39 58
Fax : 04 76 35 67 14
E.mail : alpetudes@alpetudes.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier mars deux mil onze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VILLARD, Maire.

Etaient présents : Mrs BURDEYRON, DESCHAMPS, Adjointes,
Mme FREI, Mr VIAL, Mme GAILLIARD, Mr LEDUC, Mme BOURGEOIS, Mrs
GENTIT, BELLE, Mme CHARBONNIER-MOUNIER, Mr FEUGIER.

Absents : Mme MARCHAND, Mrs GUILHERMET, JULLIN, Mme BARBARIN,
Mr RETURBAU

Pouvoirs : 2
Mme MARCHAND G. → M. DESCHAMPS J.J.
M. GUILHERMET S. → M. VILLARD M.

Secrétaire de séance : Mme GAILLIARD

Date de convocation : 23 février 2011

n° 2011 – 003

**OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10, R.123-15 et R.123-19,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-10,

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 août 2007 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

VU le débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en date du 05 octobre 2009.

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2010 arrêtant le projet de révision du P.L.U. et tirant le bilan de concertation,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 octobre 2010 soumettant le projet de révision du P.L.U. arrêté à l'enquête publique et comprenant les avis des personnes publiques associées ainsi que le zonage d'assainissement,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu le zonage d'assainissement,

Considérant que les modifications du projet après l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du P. L. U. conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet de révision du P.L.U. et le zonage d'assainissement tels qu'ils sont présentés au conseil municipal sont prêts à être approuvés conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme et de la loi sur l'eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement** tels qu'ils sont annexés à la présente,

MESURES DE PUBLICITE

- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme :
 - d'un affichage en mairie durant un mois,
 - d'une mention insérée en caractères apparents dans : *le Dauphiné Libéré et le Mémorial de l'Isère* diffusés dans le département de l'Isère,

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME

- **INDIQUE** que le dossier de P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public, conformément à l'article L.123-10 :
 - à la mairie de SAINT SAUVEUR,
 - à la préfecture de l'Isère aux jours et heures d'ouverture habituels.

CARACTERE EXECUTOIRE DE LA DELIBERATION

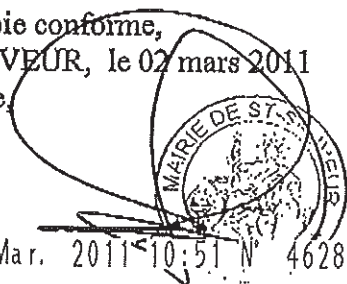
- **INDIQUE** que la présente délibération sera exécutoire après :
 - réception par le Préfet de l'Isère,
 - après accomplissement des mesures de publicité.

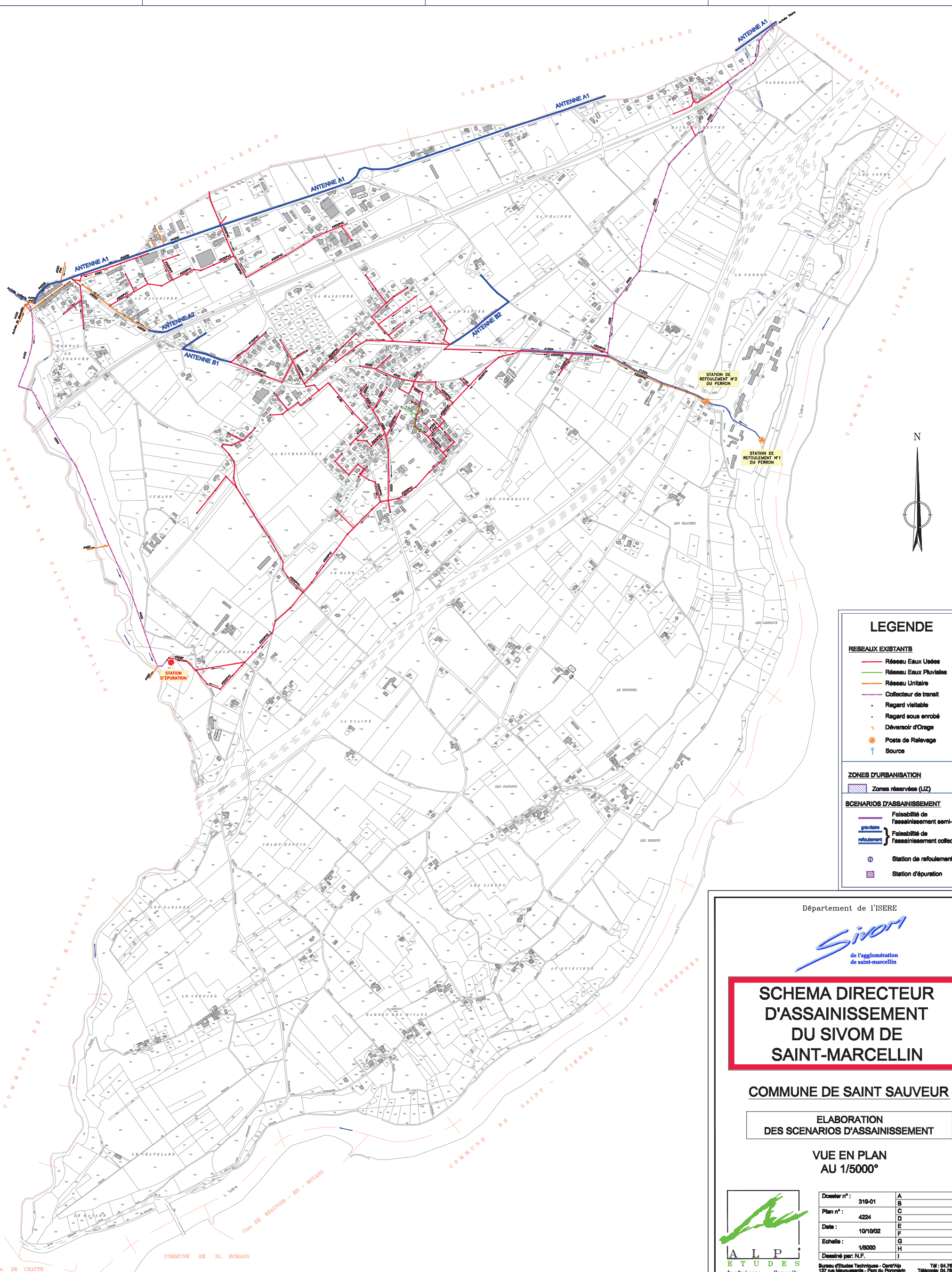
NOTIFICATION

La présente délibération, accompagnée du dossier de P.L.U. qui lui est annexé, sera transmise à Monsieur le Préfet,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
ST SAUVEUR, le 02 mars 2011
Le Maire.





LEGENDE

RESEAUX EXISTANTS

- Réseau Eaux Usées
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Unitaire
- Collecteur de transit
- Regard visible
- Regard sous enrobé
- Déversoir d'Orage
- Poste de Relevage
- Source

ZONES D'URBANISATION

- Zones réservées (LIZ)

SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

- Faisabilité de l'assainissement semi-collectif
- Faisabilité de l'assainissement collectif
- Station de refolement
- Station d'épuration

Département de l'ISERE



de l'agglomération de saint-marcellin

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU SIVOM DE SAINT-MARCELLIN

COMMUNE DE SAINT SAUVEUR

ELABORATION DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

VUE EN PLAN AU 1/5000°

Dossier n°:	319-01	A
Plan n°:	4224	B
Date:	10/10/02	C
Echelle:	1/5000	D
Dessiné par:	N.F.	E
		F
		G
		H
		I

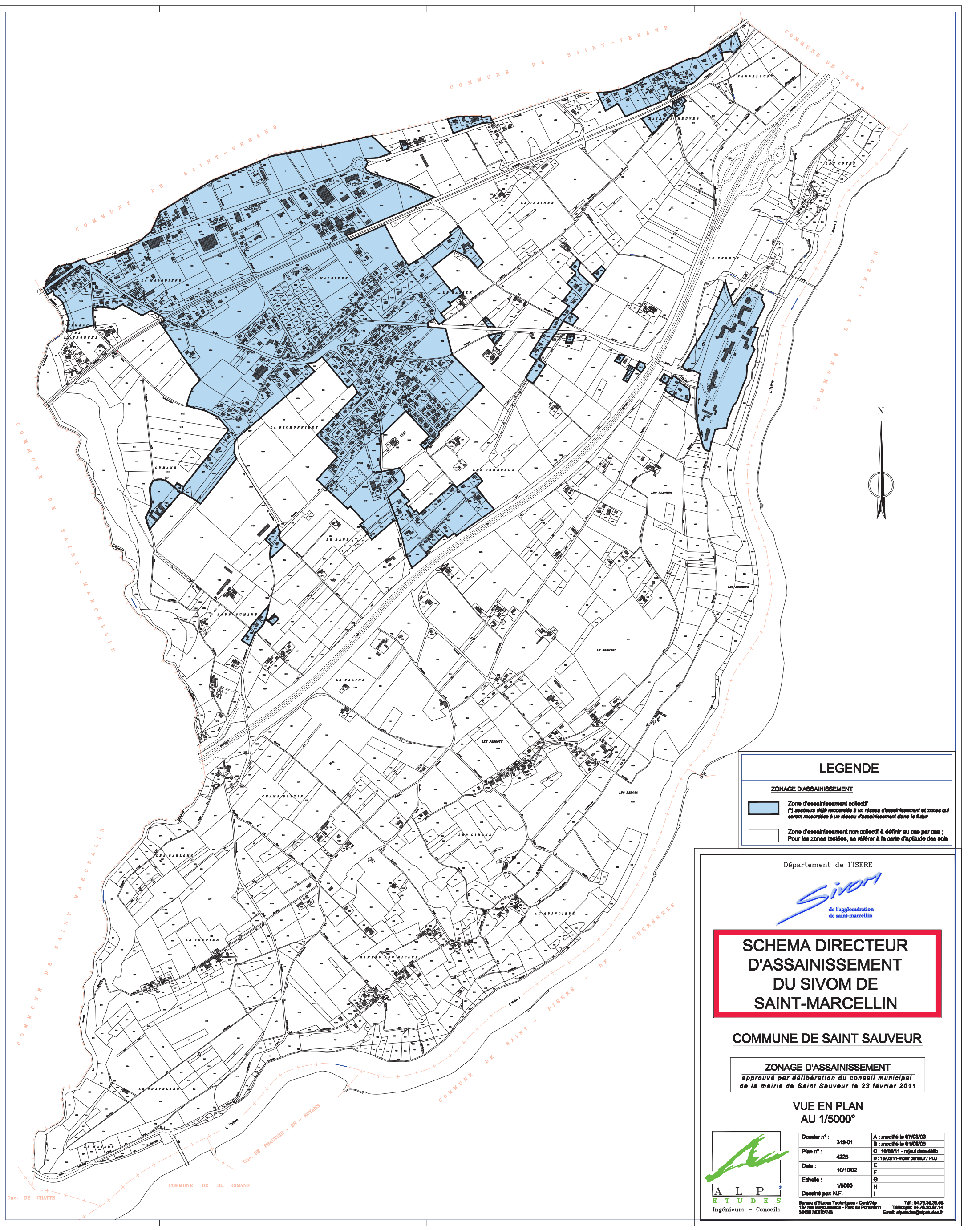


Bureau d'Etudes Techniques - CarP'Ap
137 rue Moysemarin - Parc du Penmarin
38430 MCFRANS

Tel : 04.78.38.39.88
Fax: 04.78.38.67.14
Email: alpes@alpesetudes.fr

Coe. DE CHATTE

COMMUNE DE ST. ROMANS



LEGENDE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Zone d'assainissement collectif
(*) secteurs déjà raccordés à un réseau d'assainissement et zones qui seront raccordées à un réseau d'assainissement dans le futur
- Zone d'assainissement non collectif à définir au cas par cas ;
Pour les zones testées, se référer à la carte d'aptitude des sols

Département de l'ISERE


de l'agglomération
de saint-marcellin

**SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT
DU SIVOM DE
SAINT-MARCELLIN**

COMMUNE DE SAINT SAUVEUR

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
approuvé par délibération du conseil municipal
de la mairie de Saint Sauveur le 23 février 2011

**VUE EN PLAN
AU 1/5000°**

Dossier n° :	319-01	A : modifié le 07/03/03
Plan n° :	4225	B : modifié le 01/08/05
Date :	10/10/02	C : 10/03/11 - rajout date d'AM
Echelle :	1/5000	D : 16/03/11 - modif contour / PLU
Dessiné par :	N.F.	E
		F
		G
		H
		I


**ALPES
ETUDES**
 Ingénieurs - Conseils

Bureau d'Etudes Techniques - Carif'Alp
 137 rue Moysement - Parc du Pommier
 38430 MCFRANS
 Tél : 04 78 38 39 28
 Télécopie : 04 78 38 67 14
 Email : alpetudes@alpetudes.fr

